

La désertification au Maroc – Quelle stratégie de lutte?

Mohamed GHANAM, Maroc

Mots clés: Dégradation, Stratégie, Programme, Coordination, Mobilisation.

RESUME

Au Maroc, le processus de désertification affecte de grandes étendues (plus de 90% du territoire) et est d'autant plus prononcé que le climat est aride et que les sols sont vulnérables à l'érosion. De plus, la précarité des conditions de vie des populations rurales les pousse à surexploiter les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins croissants, ce qui accentue davantage la dégradation des milieux.

Les approches sectorielles adoptées pour atténuer la dégradation des ressources naturelles ont montré leurs limites, puisque la dégradation s'amplifie de plus en plus. Cette situation a incité les pouvoirs publics à adopter de nouvelles orientations de développement se traduisant notamment par la stratégie de développement rural.

C'est dans ce contexte que le Maroc s'est doté d'un Programme d'Action National (PAN) de lutte contre la désertification (LCD) qui constitue une étape importante dans le processus de ses engagements dans le cadre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le PAN-LCD est conçu dans la perspective de promouvoir une solide articulation et une synergie entre les programmes sectoriels à travers des actions d'appui et d'accompagnement du processus de LCD, d'appui aux initiatives génératrices des revenus, de LCD et d'atténuation des effets de la sécheresse, et de renforcement des connaissances et des systèmes d'observations.

Pour sa mise en œuvre, le cadre institutionnel de coordination est en cours de mise en place (CP/CIPDR) et les outils de suivi évaluation des impacts des projets et d'observation touchant aux différents écosystèmes sont initiés. Par ailleurs, des mesures d'ordre financier sont en cours d'instauration pour l'accroissement de financements en faveur des actions de lutte contre la désertification.

Enfin, la réussite du PAN-LCD dans sa double dimension d'engagement politique et d'outil de planification d'actions concrètes novatrices sur les plans des interventions et des modalités de mise en œuvre, nécessitera la mobilisation de toutes les énergies disponibles.

SUMMARY

In Morocco, the process of desertification affects large areas (more than 90% of the territory). It is more pronounced that the climate is arid and soils are vulnerable to erosion. Also, precariousness of life of the rural populations pushes them to overexploit the natural resources to satisfy their increasing needs, which accentuates the deterioration of surroundings.

The sectorial approaches adopted to attenuate the natural resources deterioration showed their limits because the increasing amplification of the deterioration. this situation incited the public powers to adopt new orientations of development that result in the strategy of rural development.

In this context Morocco finalized a National Action Program (NAP) of Combating Desertification (CD) which constitutes an important stage in the process of its commitments within the united nation convention for combating desertification.

The NAP-CD is conceived to promote a strong articulation and a synergism between the sectorial programs through actions of support and accompaniment of the process of combating desertification, of support to actions generating of incomes, combating the desertification and attenuation of effects of the drought, and reinforcing systems observation.

For the implementation of NAP, the institutional mechanism of coordination is under setting up (CP/CIPDR) and tools of follow-up and assessment of impacts of projects and different ecosystem observations are initiated.

At last, the success of NAP-CD as political engagement and as tool of programming of concrete and innovative actions of intervention and implementations will require the mobilization of all available energies.

La désertification au Maroc – Quelle stratégie de lutte?

Mohamed GHANAM, Maroc

1. INTRODUCTION

Si la désertification a fait l'objet de plusieurs définitions, il faut en retenir que ce phénomène a été d'abord perçu, par le public comme une avancée du désert avant de réaliser que l'action humaine sur les ressources est la principale cause de dégradation des terres.

A l'issue de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement durable tenue à Rio en 1992, la désertification a été définie comme étant "la dégradation des sols dans les régions arides, semi-arides et sub-humides sèches, par suite de divers facteurs comprenant les variations du climat et les activités humaines".

Au Maroc, ce phénomène affecte de grandes étendues et est d'autant plus prononcé que le climat est aride avec des cycles de plus en plus long de sécheresse et que les sols sont pauvres et très vulnérables à l'érosion. De plus, la précarité des conditions de vie des populations rurales les pousse à surexploiter les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins croissants, ce qui amplifie davantage la dégradation des milieux.

2. CAUSES ET NIVEAU DU PROCESSUS DE LA DESERTIFICATION AU MAROC

2.1 Causes

Les facteurs qui favorisent le déclenchement et l'accentuation de la désertification résident en une aridité du climat qui concerne près de 93 % du territoire national dont les terres parvenaient aisément, par le passé, à se régénérer même après de longs périodes de sécheresse. Or, dans les conditions actuelles, ces terres aides, si elles ne sont pas gérées de manière réfléchie, tendent désormais à perdre rapidement leur productivité.

S'ajoute aujourd'hui, à cette contrainte naturelle, la dégradation continue du couvert végétal constamment sollicité pour la satisfaction des besoins des populations en terres de culture, en bois et en ressources fourragères pour le cheptel.

Ces deux facteurs engendrent la pauvreté et fragilité des sols dues, essentiellement, à leur faible teneur en matière organique et à des utilisations incompatibles avec le principe de leur conservation et une pression démographique de plus en plus forte



Photo n° 1: Défrichement dans le Rif



Photo2 n°: Coupe abusive de bois



Photo n° 3: Parcours excessif



Photo n° 4: Mise en défens

2.2 Ampleur de la désertification

Le niveau du processus est apprécié par plusieurs critères:

- On estime que la régression du couvert végétal forestier atteint 31.000 ha /an due essentiellement à la récolte excessive de bois d'énergie et le surpâturage, les défrichements pour la recherche de nouvelles terres de cultures, les incendies qui détruisent près de 3000 ha/an et l'urbanisation qui ronge continuellement l'assiette foncière forestière principalement dans les régions côtières pour des fins d'habitats ou touristiques.

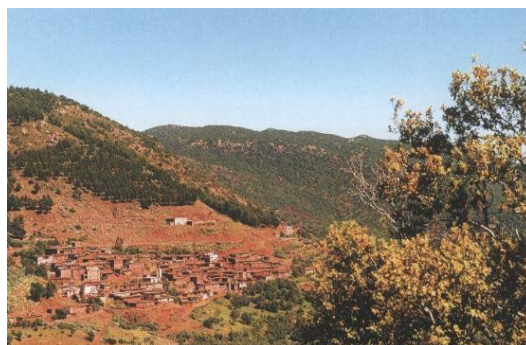


Photo n° 5: "Urbanisation"

- L'érosion hydrique est intense avec des dégradations spécifiques dépassant 2000 t/km²/an dans les versants du Rif au Nord du Maroc, entre 1000 et 2000 t/km²/an dans le pré Rif, entre 500 et 1000 t/km²/an dans les Moyen et Haut Atlas et moins de 500 t/km²/an dans les autres régions.



Photo n° 6: Erosion hydrique

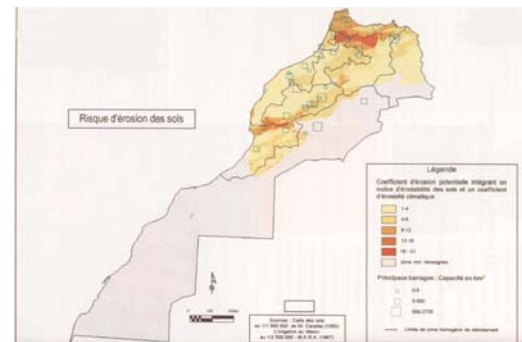


Photo n°7: Carte d'érosion au Maroc

- Dans les régions du Sud et de l'Oriental du pays, l'ensablement dû à l'érosion éolienne, constitue l'une des principales manifestations de la désertification en effet, des dizaines de petites retenues et des centaines de seguia sont mises hors d'usage après seulement une courte période de fonctionnement sous l'effet de l'ensablement. Dans ces mêmes régions, des agglomérations rurales, des palmeraies et des voies de communications souffrent également de ce phénomène.



Photo n°8: Ensablement des palmeraies

Le problème de la Salinisation et de la remontée de la nappe touche presque tous les grands périmètres irrigués ; une superficie de 37.000 ha (sur 414.000 ha étudiés) sont concernés par la salinisation ou l'alcalinisation. Dans les seules provinces de Zagoura et d'Errachidia, il est estimé que 22.000 ha de terres irriguées et 5 millions d'hectares de terrains de parcours sont touchés par la salinisation qui y conjugue ses effets avec ceux de l'ensablement.

3. EFFORTS DE LUTTE

Devant la situation du phénomène de désertification et de ses répercussions tant socio-économiques qu'environnementales, le Maroc a, depuis longtemps, initié des mesures

susceptibles d'infléchir la tendance de ce phénomène et d'en atténuer l'ampleur notamment par:

3.1 Des réalisations physiques

Les interventions ont touché particulièrement aux aspects suivants:

La mobilisation de l'eau a connu au Maroc un grand éclat. En effet, la construction d'une centaine de barrages permet la mobilisation de plus de 14,5 milliards de m³ destinés à l'irrigation, l'eau potable et la production d'énergie hydroélectrique.

Pour le développement de l'agriculture, une superficie de 880.000 ha est actuellement aménagée et irriguée. Par ailleurs, la mise en œuvre de 17 projets intégrés et d'une trentaine de projets de mise en valeur en vue vise l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

En matière de parcours, le programme d'aménagement et de mise en valeur pastorale entamée à partir des années 70 a permis l'identification et l'amélioration de plusieurs périmètres pastoraux et la constitution de plusieurs coopératives et groupements dans les différentes zones pastorales.



Photo n° 9: Amélioration pastorale

Pour le secteur forestier, la politique poursuivie vise la conservation et le développement durable des ressources forestières. Les réalisations ont porté sur la délimitation de près de 5.000.000 ha de forêts et plusieurs milliers d'ha de nappes alfatières, l'aménagement de près de 4.000.000 ha de forêts et de 2.300.000 ha de nappes alfatières, le reboisement de près de 530.000 ha.



Photo n° 10: Elevage de plants forestiers



Photo n° 11: Reboisement de protection

l'aménagement des bassins versants sur une superficie de près de 500.000 ha.



Photo n° 12: Défense et restauration des sols
Par des banquettes et plantations fruitières



Photo n° 13: Lutte contre l'érosion
hydrique: Seuils de sédimentation

la lutte contre l'ensablement sur près de 33.000 ha et la création de quatre parcs nationaux et de plusieurs réserves biologiques et de chasse en vue de sauvegarder le patrimoine faunistique et floristique du pays.



Photo n° 14: Lutte contre l'ensablement



Photo n° 15: Parc National

3.2 De la planification sectorielle

Plusieurs plans, stratégies et programmes ont vu le jour récemment après le sommet de Rio (1992) sur la terre, l'environnement et le développement durable. Le processus de leur élaboration a donné lieu à une réflexion approfondie et holistique sur le diagnostic de la situation actuelle, l'identification des contraintes, et la définition d'une nouvelle approche de développement.

Certains de ces plans, stratégies et programmes ont une portée sectorielle clairement affichée et d'autres visent plutôt une mission horizontale de développement intégré. Une troisième catégorie regroupe des programmes transversaux s'inscrivant dans le cadre d'une politique de résorption du retard dans les domaines sociaux et donnant un contenu concret aux politiques de lutte contre la pauvreté.

La concrétisation de cette stratégie globale devait être basée sur l'amélioration du niveau de vie des populations par la mise en œuvre des projets de développement agricoles intégrés, la mobilisation des ressources en eau de surface à travers l'édification de barrages et lacs collinaires, l'aménagement et l'amélioration des parcours, la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne (ensablement), la conduite des actions en mesure de permettre une meilleure conservation des forêts et la création de parcs nationaux et des réserves biologiques.

Parmi les plans et stratégies en question on peut citer:

- La politique de l'eau fixant la mobilisation des ressources en eau comme prioritaire ;
- Le Programme National d'Irrigation (PNI) visant l'irrigation de 1.200.000 ha ;
- la stratégie de mise en valeur des terres bour visant le développement agricole, notamment dans les zones marginales;
- La stratégie de parcours permettant l'amélioration pastorale et l'organisation des parcours collectifs ;
- Le Programme Forestier National (PFN) qui a tracé la stratégie permettant la sauvegarde et le développement du secteur forestier. Celui ci s'est basé sur des études sous sectorielles à savoir le Plan Directeur des Aires Protégées, le Plan Directeur des Reboisements, le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants et les études locales d'aménagement des forêts.
- La stratégie 2020 de Développement Rural qui propose l'adoption d'une approche avec différents niveaux de cohérence territoriale pour permettre d'associer les populations locales aux décisions touchant aux priorités, aux méthodes de réalisation des programmes et aux conditions de leur réalisation.

4. NOUVELLE STRATEGIE ADOPTEE: LE PAN LCD

4.1 Contexte

A l'issue du sommet de Rio et sur insistance des pays en développement, une commission de négociation au sujet d'une convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification avait travaillé pendant 2 ans pour élaborer le projet de convention adoptée en

1994. Le Maroc a adhéré à cette convention la même année et l'a ratifiée en 1996. Pour les obligations des parties à la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification notamment les pays touchés, l'accent a été mis sur la priorité à donner à la lutte contre la désertification en y affectant des ressources suffisantes, d'attaquer les causes profondes de la désertification avec attention particulière aux facteurs socio-économiques et d'entreprendre les réformes nécessaires dans le cadre de nouvelles politiques à long terme et de nouveaux programmes d'action. Pour honorer ses engagements vis à vis de la communauté internationale d'une part, et constatant que les approches suivies pour atténuer la dégradation des ressources naturelles ont montré leurs limites d'autre part, notre pays a été incité à adopter un Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) en juin 2001 et à renforcer les efforts et la mobilisation des moyens pour la lutte contre la désertification tout en intégrant les stratégies d'éradication de la pauvreté dans les efforts de lutte contre la désertification.

4.2 Principes

L'option retenue par le PAN –LCD est de privilégier les mesures susceptibles de compléter les programmes sectoriels existants, de catalyser leur mise en œuvre et de promouvoir une véritable dynamique de développement rural basée sur l'intégration, la territorialisation, le partenariat et l'approche participative.

4.3 Actions préconisées

Le PAN –LCD est conçu dans la perspective de promouvoir une solide articulation et une synergie entre les programmes sectoriels à travers des actions impulsées en amont ou en aval dans les domaines suivants:

- Appui et accompagnement du processus de LCD
- Appui aux initiatives génératrices des revenus
- Actions de LCD et d'atténuation des effets de la sécheresse
- Renforcement des connaissances et des systèmes d'observations

Le premier groupe d'actions vise essentiellement le renforcement de l'environnement politique, législatif et institutionnel ainsi que des capacités des acteurs.

Le deuxième groupe d'actions a trait à l'expérimentation de nouveaux modèles de développement participatif et le développement de micro crédit pour le financement de l'investissement local.

Le troisième groupe d'actions comprend, entre autres, le développement intégré de zones forestières et péri forestières pilotes, la création des forêts villageoises et des rideaux de brise- vents ainsi que la promotion de la collecte des eaux pluviales et des énergies renouvelables.

Enfin, le quatrième groupe d'actions est orienté vers l'inventaire des ressources naturelles, le renforcement du réseau de surveillance écologique, la mise en place d'un observatoire de la sécheresse et le suivi - évaluation d'impacts des programmes.

En termes de financement et de partenariat , le forum de validation du PAN a recommandé:

- L'insertion du PAN dans le prochain plan de développement économique et social et son inscription comme « programme spécial » de développement rural, au sein dudit plan.
- L'adaptation et l'assouplissement des procédures juridiques et réglementaires ainsi que des mécanismes de financement pour les rendre compatibles avec l'approche participative et partenariale et l'action de proximité prônées par la PAN.
- Le maintien, dans un premier temps, le Fonds de Développement Rural (FDR) comme support comptable des opérations financées par l'Etat, avec l'introduction de certains amendements visant la souplesse des procédures, la pérennité des ressources, la flexibilité de la programmation...
- -L'acheminement des Fonds au profit des ONG, par voie contractuelle ou conventionnelle dans un cadre de transparence, et d'un suivi- évaluation approprié.
- L'élargissement du cadre de coopération existant aux aspects relatifs (i) à la définition des rôles respectifs des différents partenaires pour le soutien de la mise en œuvre du PAN, (ii) à l'amélioration de la circulation de l'information sur les ressources disponibles, les conditions, procédures et modalités de leur mobilisation, (iii) l'étude des aspects pratiques de la coopération: harmonisation et simplification des procédures technico-administratives de mobilisation des ressources , et (iv) l'organisation de la mise en œuvre et du suivi des accords de partenariat multi acteurs.

En terme de priorités, ce même forum recommande:

- La traduction du PAN en projets d'exécution basés sur l'approche territoriale et accordant la priorité aux thématiques sur (i) la connaissance des ressources naturelles et la typologie de la désertification , (ii) le développement local à travers l'intégration des actions devant favoriser la diversification des revenus dans un cadre participatif et partenarial, (iii) le développement des capacités des différents acteurs à travers la formation, la vulgarisation au profit des communes, des ONG et des populations de manière générale...
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation de la désertification et ed la sécheresse ainsi que de l'impact des programmes de lutte contre la désertification s'appuyant que un réseau d'observatoires intéressant les différents écosystèmes naturels et aménagés.

5. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PAN LCD

L'Organe National de Coordination (ONC) émanant du Conseil National de l'Environnement, reste l'instance privilégiée de coordination et de recherche de la synergie nécessaire entre les programmes nationaux réguliers de l'Etat et ceux complémentaires, menés au niveau local, selon une vision synoptique de lutte contre la désertification.

L'élargissement de l'ONC aux chefs de files bilatéral (RFA) et multilatéral (PNUD) pour le pilotage de la mise en œuvre du PAN-LCD est une disposition importante qui ne manquera pas de dynamiser davantage la coopération et de favoriser un plus grand engagement des partenaires au développement pour la mobilisation des fonds en faveur de la lutte contre la désertification.

La mise en œuvre du PAN-LCD a connu un début d'exécution en engageant une réflexion sur la définition des priorités et les mécanismes de financement et en procédant au lancement d'un projet pilote de lutte contre la désertification avec l'appui de la République Fédérale d'Allemagne dans la région de Souss Massa Drâa.

Parallèlement, un système de circulation de l'information sur la désertification ainsi que les outils de suivi-évaluation du PAN, des impacts des projets sur les ressources naturelles et d'observation touchant aux différents écosystèmes sont initiés avec l'appui de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

Par ailleurs, des mesures d'ordre financier sont en cours d'instauration pour l'accroissement de financements en faveur des actions de lutte contre la désertification. Parmi ces mesures, la réflexion qui est en cours sur l'alimentation du Fonds de Développement Rural par des ressources additionnelles et les modalités de leur mobilisation mérite d'être signalée.

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 Pour un montage institutionnel

Pour être opérationnelle, la structure de pilotage du PAN LCD (CP relèvent du Conseil Interministériel Permanent du Développement Rural : CIPDR), doit s'appuyer sur des relais et des mécanismes de coordination aux niveaux local et régional, fonctionnels et dotés de pouvoirs de décision. Ce-ci permettra de faciliter les interventions coordonnées des différents services de l'Etat et pour dynamiser la participation effective des autres partenaires concernés ;

6.2 Pour une mobilisation et une gestion adéquate des ressources financières

Le développement d'approches nouvelles et novatrices pour mobiliser et acheminer les ressources nécessaires au financement des activités de lutte contre la désertification doit s'appuyer sur des mécanismes qui associent la question des ressources financières à celles de la participation. Dans un premier temps et en attendant la mise en place d'un mécanisme de financement spécifique adapté, le support budgétaire des opérations financées par l'Etat, devra être assuré par le Fonds de Développement Rural (FDR).

L'insertion du PAN dans le plan de développement économique et social, selon une morasse budgétaire précisant les composantes relevant de chaque département et partenaire, concernés devra être prise en considération.

6.3 Asseoir un système de suivi - évaluation du PAN

Le suivi de l'impact des actions du PAN sur l'état des ressources naturelles doit être assuré en permanence pour alimenter, en données, le tableau de bord qui fournit des éléments objectifs permettant de décider, en connaissance de cause et en temps utile, des modifications et des amendements à apporter au programme.

CONCLUSION

Les préalables à la mise en œuvre du PAN- LCD consistent à lui assurer un ancrage institutionnel approprié aussi bien au niveau central qu'aux niveaux régional et local, à procéder à la mobilisation de ressources financières adéquates et à renforcer le système de suivi et évaluation encours de mise en place.

Enfin, la réussite du PAN- LCD dans sa double dimension d'engagement politique et d'outil de planification d'actions concrètes novatrices sur les plans des interventions et des modalités de mise en œuvre, nécessitera la mobilisation de toutes les énergies disponibles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anonyme, 1992- Programme d'Action 21 – section 1) conservation et gestion des ressources aux fins du Développement- Gestion des écosystèmes fragiles: Lutte contre la désertification et la sécheresse page 49-71- PNUD
- Anonyme, 1993- stratégie de développement des terres de pâturage- DE, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1993- Programme National d'irrigation – AGR, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1993- Plan Directeur de Gestion Conservatoire des terres bour –MAMVA-DAF, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1994- la désertification au Maroc: causes, ampleur et réalisations 11 pages- DEFCS, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1995- Etude sur les aires protégées- Rapport de synthèse et définition d'une stratégie pour la mise en œuvre+ diverses annexes – DEFCS , Rabat, Maroc
- Anonyme, 1996- Plan National d'Aménagement des Bassins Versants- AEFCS, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1996- Colloque National sur la forêt- AEFCS, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1997- Plan Directeur de Reboisement – AEFCS, Rabat , Maroc
- Anonyme, 1997- Politique de l'eau au Maroc – ME- DGH, Rabat , Maroc
- Anonyme, 1998- Plan National de restructuration et de développement de la palmeraie – MADRPM-DPV, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1998- Convention des Nation unies sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification en particulier l'Afrique- texte avec annexes - Secrétariat de la Convention sur la Lutte contre la Désertification, Bonn, Allemagne.
- Anonyme, 1999- Stratégie2020 de Développement Rural: Document de synthèse + diverses annexes- MADRPM, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1999- Inventaire forestier National – MCEF, Rabat, Maroc
- Anonyme, 1999- Programme Forestier National: synthèse + annexes- MCEF, Rabat, Maroc
- Anonyme, 2001- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification au Maroc: Rapport Principal- MADREF, Rabat, Maroc
- Aziki S et al, 2003- Plateforme sur les programmes prioritaires et les possibilités de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'Action National de la Lutte Contre la Désertification- MADR, Rabat, Maroc

Ghanam M, 2002- Stratégie de Lutte Contre la Désertification au Maroc, communication affichée à l'atelier régional d'appui à la mise en œuvre du programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification dans la province de Tiznit, Maroc (12 pages) - MADREF et Bureau GTZ, Rabat, Maroc

Ghanam M, 2003- Opportunités offerts par le programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification pour la restauration des paysages forestiers- communication approchée à l'atelier l'initiative restauration des paysages forestier pour l'Afrique du Nord organisé par WWF à Ifrane- DEF et WWF, Rabat, Maroc

Ghanam M, 2003- Processus d'élaboration du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et les instruments de financement de ces actions: communication affichée à l'atelier régional d'échange et de réflexion sur la thématique de la Lutte Contre la Désertification, organisé par l'ONG ENDA Maghreb- DEF et ENDA Maghreb, Rabat, Maroc.

CONTACTS

Mohamed Ghanam, Chef de service de lutte contre la Désertification à la
Direction du Développement Forestier,
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
Rabat
MAROC
Tel. + 212 61 98 45 64 / 37 67 02 90
Fax + 212 37 67 10 31
Email: mghanam8 @hotmail.com